

# CAHIER DES CHARGES

Championnats de France **2015**  
**STAND UP PADDLE RACE 12'6**



## Table des matières

1. Présentation et Engagements des parties prenantes.....	4
1.1. Validité du cahier des charges .....	4
1.2.1. Conditions d'organisation d'une étape.....	4
1.2.2. Démarches administratives obligatoires.....	5
1.3. Le Comité de Pilotage.....	5
1.3.1. Composition .....	5
1.3.2. Rôles .....	6
1.3.3. Missions.....	6
1.3.4. Suivi de l'organisation.....	6
2. Responsabilités .....	6
2.1. Assurances .....	6
2.1.1. Pour les organisateurs .....	6
2.1.2. Pour les participants .....	7
2.2. Sécurité et Premiers Secours.....	7
2.3. Protection de l'environnement.....	7
2.4. Déroulement de la compétition.....	7
2.4.1. Inscriptions compétiteurs.....	7
2.4.2. Identification des compétiteurs.....	8
3. Logistique : Matériel, Structure et STAFF.....	8
3.1. Site de compétition principal .....	8
3.1.1. Espaces techniques et sportifs .....	8
3.1.2. Espaces compétiteurs.....	8
3.2. Matériel structure co-organisatrice .....	9
3.2.1. Sonorisation.....	9
3.2.2. Visibilité .....	9
3.2.3. Chronométrage .....	9
3.3. Matériel Fédéral.....	9
3.4. Ressources humaines .....	9
3.4.1. Fédération Française de Surf .....	9
3.4.2. Structure Co-organisatrice.....	10
4. Prises en charge .....	10
4.1. Hébergement.....	10
4.1.1. Pour les compétiteurs .....	10
4.1.2. Pour le STAFF fédéral.....	10
4.2. Restauration .....	10
4.2.1. Pour les compétiteurs .....	10

4.2.2.	Pour le STAFF fédéral.....	10
4.3.	Aide financière.....	11
5.	Partenariats et Médias.....	11
5.1.	Partenaires FFS .....	11
5.1.1.	Exclusivité .....	11
5.1.2.	Visibilité et Commercial.....	11
5.1.3.	Hospitalités .....	11
5.2.	Partenaires de l'organisateur.....	11
5.3.	Plan de Communication.....	11
5.4.	Presse – Promotion .....	12
5.4.1.	Actions à réaliser avant la manifestation.....	12
5.4.2.	Actions à réaliser pendant l'événement.....	12
5.4.3.	Actions à réaliser après la manifestation .....	12
6.	Protocole – Remise des prix .....	12
6.1.	Cérémonie d'ouverture et de clôture .....	12
6.2.	Remise des prix.....	13
7.	Budget – Bilan.....	13
7.1.	Budget prévisionnel .....	13
7.1.1.	Les postes de recettes .....	13
7.1.2.	Les postes de dépenses .....	13
7.2.	Budget final et Bilan .....	13
8.	Contact.....	13

## **1. Présentation et Engagements des parties prenantes**

Les Championnats de France Stand Up Paddle Race 12'6 constituent la manifestation phare du calendrier sportif fédéral. A ce titre, la FFS est maître d'œuvre et propriétaire de l'organisation de ces derniers.

Ils sont organisés chaque année par la FFS et une ou plusieurs structures co-organisatrices, ces dernières étant obligatoirement des structures affiliées à la FFS. Les Championnats de France se dérouleront sur une période maximale de 3 jours en fonction des contraintes des calendriers sportifs internationaux.

Seront également déterminant les formats de compétition (courses techniques 12'6 et courses longue distance 12'6) et quotas par catégories d'âge et disciplines, précisés dans le Règlement Sportif de la FFS (Chapitre 4, article 3 du règlement sportif SUP Race).

Les Championnats sont ouverts au SUP race dans les catégories d'âge représentatives de leur discipline. Ces catégories d'âge sont fixées dans le règlement sportif.

### ***1.1. Validité du cahier des charges***

Ce cahier des charges s'adresse à tous les organisateurs ou co-organisateurs de compétitions de surf (et disciplines associées) inscrites au calendrier fédéral national. La couverture d'assurance de la FFS sera caduque en cas de non-respect de ce cahier des charges, et les aides financières supprimées.

### ***1.2. Dossier de candidature***

Le dossier doit comprendre une présentation du ou des co-organisateurs : entités, moyens, partenaires, personnels, ... Ainsi que divers éléments tels qu' :

- un descriptif du ou des sites de compétition choisis et des équipements dont ces sites peuvent disposer (préfabriqué, parking, ...),
- le programme des courses avec la description des parcours prévus et des parcours de repli.
- une description des moyens matériels, financiers et humains,
- une description des moyens de sécurité mis en place (sur l'eau et sur la plage),
- une présentation succincte des animations annexes,
- le courrier d'accord de principe du maire de la commune et/ou l'adjoint aux sports de la commune pour l'organisation de la compétition.

*Attention : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.*

#### **1.2.1. Conditions d'organisation d'une étape**

La structure co-organisatrice s'engage à respecter les règlements de la FFS (cahier des charges, règlement sportif, ...) et les responsabilités et actions qui lui incombent.

La structure co-organisatrice doit être :

- Un Club affilié à la FFS,
- Une structure labellisée par la FFS.

L'intention de candidature dûment remplie doit être transmise à la FFS chaque année avant la date déterminée par le Comité Directeur.

### 1.2.2. Démarches administratives obligatoires

La candidature à l'organisation des Championnats se déroule en plusieurs démarches distinctes :

<b>Démarche à effectuer avant la compétition</b>	<b>Date</b>
Intention de candidature	Janvier
Désignation en tant qu'organisateur par la FFS	Janvier
Dépôt des demandes de subvention auprès des Collectivités Territoriales	Janvier
Accord de la municipalité pour l'organisation de la manifestation	Janvier
Arrêté municipal permettant de définir la zone de compétition	M-2
Arrêté municipal d'occupation du DPM pour pouvoir installer le site	M-2
Accord des Affaires Maritimes DDTM pour l'organisation de la compétition	M-2
Signature de la convention d'organisation	M-1
Arrêté municipal de navigation dans les 300 mètres (Police du Maire)	M-1
Autorisation d'utiliser 2 véhicules motorisés type 4x4 sur la plage	J-21
Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire	J-21
S'assurer que son contrat couvre bien la manifestation (ou Avenant)	J-15
SACEM pour les droits d'auteur	J-10
Déclaration auprès de la Gendarmerie ou de la Police	J-2
Déclaration auprès de l'Hôpital le plus proche	J-2
Etude d'impact NATURA 2000	Cas échéant

Ce cahier des charges signifie clairement que la structure co-organisatrice n'est pas seule dans la préparation de la mise en œuvre de ce projet. Dès lors, vous pourrez être accompagné et guidé dans vos choix à tous les moments grâce à un travail en synergie.

## 1.3. *Le Comité de Pilotage*

### 1.3.1. Composition

Le Comité de Pilotage sera créé par la FFS en collaboration avec la structure co-organisatrice et sera composé :

- Du président de la Vie Fédérale (ou représentant),
- Du représentant des coureurs du Comité de Course (Règlement sportif SUP Race),
- Du Directeur Technique National (ou représentant),
- Du Président de la Commission SUP Race (ou représentant)
- Du/Des Présidents des structures co-organisatrices (ou représentant(s)),
- Du Président du département communication,
- Du/Des représentants des Partenaires majeurs,
- Du Maire de la commune où sont organisés les Championnats (ou représentant).

### 1.3.2. Rôles

Le comité de pilotage a pour rôle l'organisation matérielle et administrative de la manifestation. Le Directeur de compétition a la responsabilité technique du bon déroulement de la compétition. Le Comité de Pilotage s'engage à :

- Respecter le présent cahier des charges,
- Respecter le Règlement Sportif,
- Respecter les règles de partenariat de la FFS.

### 1.3.3. Missions

Le comité de pilotage a de nombreuses missions à assumer :

- Demandes d'autorisations et déclarations administratives,
- Recherche de partenaires,
- Relation avec les collectivités territoriales pour subventions,
- Organisation des espaces techniques,
- Organisation des espaces : accueil, VIP et Presse,
- Organisation des animations annexes,
- **Organisation de la sécurité et des secours,**
- Etablissement d'un budget prévisionnel.

Un membre du Comité doit avoir été présent et avoir assisté à l'ensemble des opérations des Championnats de France de l'année précédente et en connaître le bilan de façon à perfectionner la qualité de la compétition.

### 1.3.4. Suivi de l'organisation

La FFS devra être informé régulièrement de l'avancée du projet par le Comité de Pilotage. Des réunions doivent avoir lieu tous les mois pour assurer le suivi (de M-6 à M-2 avant l'événement), puis tous les 15 jours (jusqu'à J-8). Durant la dernière semaine précédant la manifestation, un point journalier est demandé.

## **2. Responsabilités**

Pour réussir les Championnats de France, les deux parties que sont la FFS d'une part et la structure co-organisatrice d'autre part s'entendent sur des responsabilités et des actions respectives.

Conjointement, les deux parties répondent à des objectifs à court et moyen terme :

- Développer la qualité d'organisation des Championnats,
- Garantir une prestation et une image de l'événement de grande qualité,
- Promouvoir le SUP auprès du Grand Public,
- Développer le SUP Race de compétition auprès de nos licenciés.

Il faut souligner l'importance des responsabilités de la structure co-organisatrice.

### **2.1. Assurances**

#### 2.1.1. Pour les organisateurs

Il est nécessaire de s'assurer que son contrat d'assurance couvre bien la manifestation. La structure co-organisatrice doit être assurée en Responsabilité Civile.

*Attention : le matériel n'appartenant pas à une structure fédérale n'est pas assuré : une extension d'assurance est obligatoire.*

Il est préférable que toutes les personnes participant à l'organisation soient titulaires de la licence fédérale. L'extension de garantie est placée sous la responsabilité exclusive de la structure co-organisatrice des Championnats.

#### 2.1.2. Pour les participants

Pour le STAFF fédéral, il est préférable que tous les membres soient en possession de la licence fédérale.

Pour les compétiteurs, la possession de la licence compétition (ou éducateur) est obligatoire. A défaut, ils ne pourront pas concourir.

### **2.2. Sécurité et Premiers Secours**

La structure co-organisatrice est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation.

La sécurité et la santé des compétiteurs sont sous la responsabilité de l'organisateur et sont sa première préoccupation, ceci s'étend à tous les participants et autres personnes du public. La structure co-organisatrice doit mettre en place un dispositif de sauvetage et de secours adapté à la configuration du site, aux difficultés et aux dangers du spot. Le dispositif de secours permet au moins de porter les premiers secours et d'orienter un blessé vers une structure d'intervention compétente.

Il est donc nécessaire de prévoir une équipe de Premiers Secours par parcours. Ces équipes doivent être capables d'intervenir à l'eau (jet ski, ou autre moyen d'intervention) comme sur la plage.

### **2.3. Protection de l'environnement**

Chaque SUPeur se doit de respecter au maximum l'environnement. Il convient donc que chaque organisateur mette en place tous les moyens nécessaires afin que la nature soit préservée lors du déroulement des manifestations. Cela passe donc par :

- La mise en place de mesures d'hygiène collective (poubelles « tri-sélectif », nettoyage du site après passage, toilettes, ...),
- La mise en place de signalétique (espaces protégés, dunes, ...).

### **2.4. Déroulement de la compétition**

Ce cahier des charges est à mettre en adéquation avec le règlement sportif. Il est du ressort de la structure co-organisatrice de tout mettre en œuvre dans son organisation pour que le règlement de la compétition ainsi que le principe d'équité des chances des compétiteurs soient respectés.

#### 2.4.1. Inscriptions compétiteurs

Le co-organisateur collectera les droits d'inscription des compétiteurs de l'épreuve et confirmera la liste définitive des engagés au Staff Technique. L'inscription est fixée à 30 € par compétiteur et par participation. Un compétiteur engagé dans plusieurs disciplines devra s'acquitter du droit d'inscription à chaque fois.

En collaboration avec la FFS, le co-organisateur assurera les confirmations afin d'éditer et de communiquer, chaque veille de compétition, une liste de départ pour chaque épreuve.

*Attention : toute inscription non réglée interdira l'accès à la compétition, le lycra de compétition ne sera pas remis.*

#### 2.4.2. Identification des compétiteurs

La structure co-organisatrice s'engage à mettre à disposition un jeu de lycras numérotés de 1 à ... affichant le logo de la FFS et des partenaires de la compétition permettant d'assurer la totalité des courses et des catégories.

### **3. Logistique : Matériel, Structure et STAFF**

#### **3.1. Site de compétition principal**

Les structures peuvent être composées entièrement ou en partie de structures démontables installées de façon à résister aux intempéries (pluie et vent). Elles sont en générales soit des structures mobiles qui se déplacent facilement (tentes), soit des structures temporaires implantées pour la durée de la compétition (préfabriqués).

##### 3.1.1. Espaces techniques et sportifs

###### 3.1.1.1. *Pool Technique – VIP – Partenaires - Presse*

Prévoir une structure si possible en dur, d'au moins 50m<sup>2</sup> équipée de tables de réception, de chaises, réfrigérateur, cafetière, ... permettant l'accueil et le travail des personnes concernées. Cette structure devra également être équipée de prises en nombre suffisant, d'une imprimante et d'une connexion internet Haut Débit.

###### 3.1.1.2. *Lignes de départ et d'arrivée*

Pour chaque course, une ligne de départ devra être matérialisée par une zone spécifique dégagée pour les compétiteurs, par des oriflammes ou tout autre moyen. Prévoir une tente Pop-up afin d'assurer le chronométrage au sec.

###### 3.1.1.3. *Parcours Courses Technique*

Prévoir des bouées et leurs mises en place pour matérialiser le parcours de la Course Technique.

###### 3.1.1.4. *Zone de compétition*

Enfin, la zone de compétition sera déterminée par deux oriflammes de la fédération et ou de ses partenaires. Cette zone ne peut en aucun cas être contiguë à une zone de baignade. Une zone tampon légale et règlementaire est obligatoire.

##### 3.1.2. Espaces compétiteurs

Un lieu doit être à la disposition des compétiteurs pour leur permettre de se changer, de se préparer avant leur série, et même si possible de se mettre à l'abri en cas d'intempéries.



### 3.1.2.1. *Lieu de vie*

C'est le lieu qui sert à héberger les différentes fonctions en dehors des fonctions sportives.

On devra y retrouver les différentes fonctions exprimées ci-dessous :

- Affichages d'informations (compétiteurs, officiels, public et presse)
- Buvette
- Restauration proposée à toutes les personnes présentes avec un tarif entre 5 et 10 €
- Lieu convivial pour que les compétiteurs se reposent
- Podium pour assurer la remise des prix

### 3.1.2.2. *Vestiaire*

Un lieu doit être à la disposition des compétiteurs pour leur permettre de se changer et de se préparer avant leur série.

## 3.2. *Matériel structure co-organisatrice*

### 3.2.1. Sonorisation

Sono avec micro HF permettant l'animation des différents moments des championnats (départs, arrivées, briefings, remise des prix). Il est nécessaire de mettre en place une sonorisation complète des lieux de briefing et de départ des courses.

### 3.2.2. Visibilité

Matériel visuel permettant de matérialiser les départs et les arrivées : oriflammes, barrières, banderoles, ...

### 3.2.3. Chronométrage

La structure co-organisatrice s'engage à fournir le matériel de chronométrage efficace et fiable, à l'abri des intempéries. Un double chronométrage manuel devra obligatoirement être mis en place pour chaque épreuve.

## 3.3. *Matériel Fédéral*

La FFS établie en coordination avec la structure concernée la liste du matériel nécessaire pour assurer l'habillage du site (oriflamme, drapeaux, ...) et le bon déroulement de la compétition.

## 3.4. *Ressources humaines*

### 3.4.1. Fédération Française de Surf

En tant que responsable de l'organisation de la compétition, la FFS s'engage à convoquer pour chaque étape une équipe d'officiels composée au minimum d' :

- Un représentant de la Commission nationale SUP Race. Il assure le respect du cahier des charges et des règles de compétition, il veille également à l'éthique sportive (voir règlement sportif SUP Race).

Pour assurer la représentation fédérale, la FFS invitera :

- Le président de la FFS et les représentants du Conseil d'Administration,
- Le président de la Commission SUP Race,
- Les représentants de la Direction Technique Nationale,
- Les salariés de la FFS impliqués dans l'organisation.

#### 3.4.2. Structure Co-organisatrice

Elle s'engage à respecter le règlement SUP Race et devra présenter et communiquer sur le Comité de Course composé d' :

- un responsable de l'organisation,
- un responsable du chronométrage,
- un responsable de la sécurité,
- un représentant des compétiteurs.

Le Comité de Course a pour rôle de :

- Contribuer au bon déroulement de la manifestation, conformément au cahier des charges de la FFS, en tenant compte des règlements en vigueur, des conditions générales de course et de la sécurité.
- Traiter les réclamations éventuelles des compétiteurs.

## 4. Prises en charge

### 4.1. Hébergement

#### 4.1.1. Pour les compétiteurs

La structure co-organisatrice s'engage à proposer différentes pistes d'hébergements situés à proximité du lieu de compétition. Cette information sera diffusée par la FFS sur son site internet.

#### 4.1.2. Pour le STAFF fédéral

La structure co-organisatrice s'engage à prendre en charge l'hébergement du STAFF durant la période nécessaire au bon déroulement de la compétition. La fédération transmettra la liste définitive des personnes concernées au plus tard une semaine avant l'étape.

### 4.2. Restauration

#### 4.2.1. Pour les compétiteurs

La structure co-organisatrice s'engage à proposer des solutions de restauration destinées aux compétiteurs payantes ou non, situées non-loin du lieu de la compétition.

#### 4.2.2. Pour le STAFF fédéral

La structure co-organisatrice s'engage à prendre en charge la restauration du STAFF durant la période nécessaire au bon déroulement de la compétition (matin, midi et soir). De plus, des fruits et de l'eau doivent être disponibles tout au long de la journée, notamment pour les juges.

### **4.3. Aide financière**

Une aide financière de la FFS de 2 000 € sera accordée au club et/ou comités co-organisateurs. Le versement de l'aide financière se fera sur présentation des dépenses (factures) à hauteur du montant correspondant.

## **5. Partenariats et Médias**

D'une façon générale, en acceptant l'organisation des Championnats de France SUP Race, la structure co-organisatrice et la FFS s'engagent à :

- Respecter les exclusivités promotionnelles passées avec les partenaires de la FFS
- Faire figurer ou mentionner ces partenaires sur tout support promotionnel ou commercial réalisé dans le cadre de l'organisation des Championnats.

### **5.1. Partenaires FFS**

La FFS entretient des relations de partenariat avec des sociétés privées. Ces dernières bénéficient d'un certain nombre de droits sur les Championnats de France :

#### **5.1.1. Exclusivité**

Les partenaires de la FFS ont des accords d'exclusivité avec la FFS. A ce titre, la structure co-organisatrice ne peut développer des relations commerciales ou de sponsoring avec des concurrents des partenaires de la FFS.

#### **5.1.2. Visibilité et Commercial**

Présence du logo des partenaires de la FFS sur les supports de communication de l'événement et sur les supports d'aménagement du site.

Présence de visibilité des partenaires de la FFS sur le site de compétition.

#### **5.1.3. Hospitalités**

Les partenaires de la FFS bénéficieront d'invitations VIP avec un accès à l'espace VIP, Partenaires. En contrepartie, ces derniers fournissent des services et/ou matériel à la FFS afin d'organiser les Championnats dans de bonnes conditions. L'ensemble des contreparties est détaillée à l'organisateur dans une convention.

### **5.2. Partenaires de l'organisateur**

La FFS laisse le droit à la structure co-organisatrice de rechercher des partenaires privés hors des secteurs d'activités présenté ci-dessus. La FFS peut accompagner la structure co-organisatrice dans sa démarche de recherche et de conception de son programme de partenariat. Dans tous les cas, la FFS devra valider les différents partenariats de la structure co-organisatrice.

### **5.3. Plan de Communication**

Le plan de communication de l'événement est à la charge de la FFS. Il comprendra le programme de promotion et d'information de l'événement ainsi que l'ensemble des outils nécessaires à sa réalisation :

- Affiches et autres supports imprimés
- Internet (surfingfrance.com) et réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram)

- Médias locaux et nationaux (presse, radio et TV)
- Autres : objets promotionnels

La FFS prend en charge la création des affiches, celle des dossiers (partenariats et presse) et celle des communiqués de presse. Le rôle de la structure co-organisatrice consiste à mettre à disposition les supports et informations nécessaires.

#### **5.4. Presse – Promotion**

##### **5.4.1. Actions à réaliser avant la manifestation**

Dossier de présentation de la manifestation

Dossier de presse

Support de communication (affiche, programme, banderoles, stand, ...)

Conférence de presse (tentative)

Communiqués de presse

Préparation des animations annexes

Recherche des sponsors et partenaires

Création d'un site dédié

Mise en place d'un espace presse

##### **5.4.2. Actions à réaliser pendant l'événement**

Animation de la compétition (speaker)

Possibilité d'effectuer un compte rendu en temps réel de l'avancement de la compétition et d'annoncer les résultats au fur et à mesure via des publications sur les réseaux sociaux de la Fédération.

Photos et vidéos : un photographe (et/ou caméraman) doit être prévu sur l'événement.

Accueil VIP, Partenaires et Journalistes (valorisation de leur présence tout au long de la manifestation).

##### **5.4.3. Actions à réaliser après la manifestation**

Remerciements (sponsors/partenaires, collectivités territoriales, structure co-organisatrice, bénévoles, ...).

L'attaché de presse de la FFS réalise un communiqué de presse post-compétition dans les 24 heures qui suivent la compétition.

Les photos et vidéos sont publiées dans les 48 heures suivant l'étape, à la fois sur le site [surfingfrance.com](http://surfingfrance.com) et sur les réseaux sociaux de la FFS.

Revue de Presse

Dossier Bilan

## **6. Protocole – Remise des prix**

### **6.1. *Cérémonie d'ouverture et de clôture***

L'organisateur peut à sa charge, organiser une cérémonie d'ouverture et de clôture.

## **6.2. Remise des prix**

La cérémonie de remise des prix est réglée par la structure co-organisatrice. C'est la FFS qui fournit les médailles et les trophées. En revanche, c'est la structure co-organisatrice qui se charge des dotations supplémentaires offertes par des partenaires locaux.

Pour les Championnats de France, les médailles seront remises systématiquement par un représentant de la Fédération, qui peut être accompagné d'une personnalité.

## **7. Budget – Bilan**

### **7.1. Budget prévisionnel**

#### **7.1.1. Les postes de recettes**

Composés :

- De l'aide financière fédérale,
- Des subventions des collectivités territoriales,
- Des subventions des organismes de Tourisme,
- Des subventions des organes déconcentrés (DDJS, CNDS, ...),
- Des partenaires de la compétition,
- Des ventes diverses (buvette, restauration, tee-shirts, ...

#### **7.1.2. Les postes de dépenses**

Composés :

- Prises en charge (STAFF fédéral),
- Remise des prix (lots, buffet, ...),
- Location et mise en place de structures mobiles (préfabriquées),
- Achats de consommables divers (nourriture, essence, ...),
- Assurance de la manifestation ou avenant,
- Sécurité : équipe de 1<sup>er</sup> secours, gardiennage, jet-ski, ...

### **7.2. Budget final et Bilan**

Il est nécessaire d'établir un bilan organisationnel qui comprend :

- Le bilan financier final,
- Les résultats des championnats
- Un commentaire sur l'organisation globale.

A l'issue de la compétition, la structure co-organisatrice devra transmettre le budget définitif à la FFS pour bénéficier de la seconde partie de l'aide financière.

## **8. Contact**

Pour plus d'informations, merci de contacter à la Fédération Française de Surf :

**Pôle logistique / Coordination structure co-organisatrice**

Martin DANDELOT

[martindandelot@surfingfrance.com](mailto:martindandelot@surfingfrance.com)

06 79 72 51 41